

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 26 septembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y .BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – H.LAHYANI(pouvoir à H.DAUCHEZ) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX(pouvoir à D.VALLIERE) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS – C.CHATELAIN – M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(Pouvoir à A.LEMARCIS) – P.CERVI(pouvoir à A.LEFEVRE) – B.LAGNEAU – C.GUILLAUME – N.GIRARD - F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Jean-Marie QUERE

RAPPORTEUR Yves BUFFET

- 23 -

**Enfouissement des réseaux électriques et télécoms
Boulevard Gras Brancourt**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 19 septembre 2022

Mes chers collègues,

Il est envisagé de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms Boulevard Gras Brancourt, ces derniers peuvent être confiés à l'USEDA. Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

Le montant des travaux est le suivant :

Désignation	Montant des travaux HT	Participation USED A	Participation Ville
Enfouissement des réseaux Boulevard Gras Brancourt	58 856,03 €	18 660,98 €	40 195,05 €

Les travaux seront rémunérés sur la base des quantités réellement exécutées et après réception contradictoire entre les services compétents de la Ville et l'USEDA.

Le paiement sera effectué selon l'indice en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX ET LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUES, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** les travaux d'enfouissement des réseaux aériens Boulevard Gras Brancourt qui seront réalisés par l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USED A),
- 2. ACCEPTER** la participation de la Ville au financement de ces travaux à hauteur du montant figurant sur le tableau joint en annexe.
- 3. AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.
- 4. DIRE QUE** les crédits sont inscrits au BP 2022 suite à la décision modificative de ce jour.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 29 SEP. 2022

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Eric DELHAYE



LE 29 SEP. 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Marie QUERE